

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2025

Délibération n° 31-2025

Séance du 25 septembre 2025

Date de convocation :

18/09/2025

Date d'affichage :

18/09/2025

Nombre de conseillers en exercice	12
de présents	9
de votants	11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Madame Françoise SAVIE EUSTACHE
Messieurs, Alain BŒUF, Roger BLIN, Gilles GUILLEMETTE
Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT,
Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Madame Maryline JOUVY, Messieurs Frédéric CHAUVEAU

Objet : Crédit de poste

Rapporteur : Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Madame la Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable au comité social territorial. Compte tenu de la mise en disponibilité de l'adjoint administratif et de la charge de travail attenant au secrétariat de mairie, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE :

1. La création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet de 30/35^{ème} pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 1^{er} janvier 2026.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le _____ et affichée le _____

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

